

ÉDITO



CLAUDE PONZO,

**Président du CDG83,
Maire de Besse-sur-Issole**

“ En cette année 2020 qui commence, notre Centre de Gestion gardera le cap qu'il s'est fixé depuis 16 ans : être aux côtés de nos collectivités et établissements publics en poursuivant notre volonté d'agir dans un souci de proximité, au plus près de celles et ceux qui agissent au service de l'intérêt général.

Suivi de la carrière des agents, organisation des concours et des examens professionnels, prévention des risques au travail ou bien encore accompagnement au recrutement, notre établissement poursuivra avec rigueur et enthousiasme les missions qui lui ont été fixées par le législateur, et celles que notre conseil d'administration a souhaité lui confier afin de répondre concrètement aux problématiques rencontrées par nos communes et intercommunalités, notamment les plus modestes et les plus isolées.

À ces compétences, s'ajouteront de nouveaux objectifs, suite aux dernières réformes territoriales comme la loi de Transformation de la Fonction Publique promulguée le 6 août 2019, et la mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement.

Notre Centre de Gestion répondra également présent pour les grands rendez-vous en lien avec l'actualité de la vie territoriale, à la rencontre des acteurs de la Fonction Publique - élus, administrateurs, agents - mais aussi pour informer, orienter et guider les femmes et les hommes qui souhaitent rejoindre la sphère publique.

Autant de beaux projets qui nous attendent à l'aube de cette nouvelle année.

Je vous souhaite à toutes et tous, une belle année 2020 ainsi que mes meilleurs vœux de santé et de réussite.



ACTUALITÉ

LE CDG 83 AU SALON DU TRAVAIL ET DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE DE PARIS

Les 16 et 17 janvier 2020, les équipes du Centre de Gestion du Var étaient présentes à l'occasion de cet événement. L'objectif est de proposer un éventail complet de solutions à celles et ceux qui souhaitent anticiper les évolutions économiques, accompagner la mutation de leur métier, trouver un emploi, créer ou reprendre une entreprise ou encore, changer de secteur, de région ou de pays.

Le Centre de Gestion du Var du Var était ainsi aux côtés de la Fédération Nationale des Centres de Gestion à la Halle de La Villette pour accueillir les nombreux visiteurs venus pour l'occasion. Les pôles Conseil et Emploi territorial et Concours et Examens professionnels étaient présents afin de renseigner, dans le cadre de leurs compétences en matière de ressources humaines, les personnes souhaitant intégrer ou évoluer au sein de la Fonction Publique Territoriale.

■ 250 EXPOSANTS

Ce rendez-vous a accueilli différents types de profils : jeunes diplômés, seniors, demandeurs d'emplois. 6 villages thématiques étaient proposés aux visiteurs abritant au total 250 exposants : « Je cherche un job », « Je me forme », « J'entreprends », « Je bouge en France », « J'ose le monde », « Je découvre l'emploi public. » Enfin, plus de 30 conférences et ateliers pratiques ont été animés par des spécialistes durant ces deux jours de salon.

--
Retrouvez notre article complet dans le prochain magazine « Info CDG – Hiver 2020. »

FLASH INFOS



Calendrier des Instances paritaires

- > 23 mars : CAP « Avancement de grade et affaires courantes » - date limite de réception des dossiers le 7 février
- > 23 avril : Comité Technique – date limite de réception des dossiers le 20 mars
- > 18 mai : CAP « Promotion interne » - date limite de réception des dossiers le 27 mars



Calendrier des Instances médicales

- > 22 et 23 janvier : Commissions de réforme
- > 30 janvier : Commission de réforme
- > 6 février : Comité médical
- > 19 et 20 février : Commissions de réforme
- > 5 mars : Comité médical
- > 18 et 19 mars : Commissions de réforme

🔔 LES AUTRES POINTS À RETENIR

Le CDG 83 propose sur son site Internet – www.cdgvar.fr – un simulateur et une FAQ relatifs à la rupture conventionnelle. Les textes d'application de la loi du 6 août 2019 paraissent au Journal officiel. Ainsi, les décrets n°2019-1593 et n°2019-1596 du 31 décembre 2019 définissent les conditions et la procédure de rupture conventionnelle instaurée pour les fonctionnaires et agents contractuels en CDI et déterminent notamment les limites du montant de l'indemnité versée à cette occasion. Ces dispositions s'appliquent à toute procédure de rupture conventionnelle engagée à compter du 1^{er} janvier 2020 malgré la non parution à ce jour d'un arrêté complémentaire relatif au modèle de convention.

LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG) : UN NOUVEL INSTRUMENT DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les LDG ont été créées par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la Transformation de la Fonction Publique. Ces lignes sont une déclinaison du principe constitutionnel de participation des fonctionnaires et de mise en œuvre de la garantie qui leur est accordée pour l'examen des questions individuelles liées à la carrière.

« Il s'agit d'un nouvel outil conçu pour informer les agents des orientations et priorités de leurs employeurs, et guider les autorités compétentes dans leurs prises de décision dans les matières concernées, sans qu'elles renoncent à leur pouvoir d'appréciation au cas par cas », explique Gil Boschetti, responsable de secteur Instances paritaires – conseil statutaire au CDG 83.

■ ELABORATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les LDG sont arrêtées dans chaque collectivité et établissement public par l'autorité territoriale. « Elles peuvent comporter des orientations qui sont propres à certains services, cadres d'emplois ou catégories, poursuit Gil Boschetti. Elles sont établies à partir des éléments et des données rassemblées dans le rapport social unique élaboré annuellement par chaque collectivité et établissement public. Les projets de Lignes Directrices de Gestion sont soumis au Comité Technique (jusqu'en 2022 avant la mise en place du Comité Social Territorial) dont relève la collectivité. Pour les collectivités et établissements publics affiliés obligatoirement ou

volontairement, ces lignes directrices de gestion en matière de promotion interne sont définies par le Centre de Gestion. » Les Lignes Directrices de Gestion ont pour objet la définition d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la définition des orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours. « Ces LDG précisent notamment les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents ou bien encore, elles assurent l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion », rappelle le responsable de secteur.

■ MODIFICATION DES COMPÉTENCES DE LA CAP

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ne sont plus compétentes pour examiner les décisions individuelles en matière de mobilité applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, ainsi que pour les décisions individuelles en matière de promotion applicables à partir du 1^{er} janvier 2021. Les autres évolutions des attributions des CAP entrent en vigueur pour les décisions individuelles applicables du 1^{er} janvier 2021.

FOCUS

FORMATION, APPRENTISSAGE PUBLIC... CE QUI VA CHANGER AVEC LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La loi du 6 août 2019 relative à la Transformation de la Fonction Publique va apporter quelques nouveautés, notamment en matière de formation. « Un fonctionnaire en congé pour raison de santé, peut faire un bilan de compétences ou une formation sur la base du volontariat, avec l'accord du médecin traitant », explique Sophie Dherment, chargée Emploi-formation au CDG 83. En matière d'apprentissage public, depuis le 1^{er} janvier 2020, le CNFPT verse aux centres de formation d'apprentis, une contribution fixée à 50% des frais de formation des apprentis (Les 50% restant sont à la charge de l'employeur).

Si l'apprenti est en situation de handicap, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique prend en charge différents éléments dont : la formation à hauteur de 10 000 euros par an et le coût salarial à hauteur de 80%.

■ LES AUTRES NOUVEAUTÉS

- > Entrée en apprentissage jusqu'à 29 ans révolus (au lieu de 25 ans jusqu'à présent)
- > Possibilité de débiter sa formation à tout moment de l'année
- > Prise en compte des acquis professionnels pour réduire la durée du parcours

📅 INFOS CONCOURS

Concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe – session 2020, épreuves d'admissions le 7, 8, 9, 21, et 22 janvier 2020 au CDG 83. Réunion d'admission le lundi 3 février 2020, publication des résultats sur le site du CDG 83 le 4 février 2020 à partir de 14h.

Concours Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe - session 2020, épreuve écrite le jeudi 16 janvier 2020 à l'Espace 3000 de Hyères, réunion d'admissibilité le lundi 9 mars 2020, publication des résultats le 10 mars à partir de 14h.

Epreuves obligatoires d'admissibilité du 6 avril 2020 au 24 avril 2020. Réunion d'admission le jeudi 7 mai 2020 et publication des résultats le 7 mai 2020 à partir de 14h.

Examen Professionnel d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe - session 2020, épreuve écrite le jeudi 16 janvier 2020 à l'Espace 3000 de Hyères, publication des candidats retenus aux épreuves d'admissibilités le 13 mars à partir de 14h.

Epreuves obligatoires d'admissibilités du 6 avril 2020 au 24 avril 2020. Réunion d'admission le lundi 11 mai 2020 et publication des résultats le 12 mai 2020 à partir de 14h.

Concours Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe – session 2020, épreuve écrite le jeudi 19 mars 2020, réunion d'admissibilité le jeudi 14 mai 2020, publication des résultats le 15 mai 2020 à partir de 14h.

Epreuves obligatoires d'admissibilités du 2 juin 2020 au 19 juin 2020. Réunion d'admission le lundi 29 juin 2020 et publication des résultats le 29 juin 2020 à partir de 14h.

Pour tous renseignements, contacter Sophie Dherment, chargée Emploi-formation au Centre de Gestion du Var : sophie.dherment@cdg83.fr